

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-Exp-046

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE
du Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2021-01008-030-001

Dénomination du projet : **Translocation d'un ou plusieurs spécimen(s) d'Autour(s) des palombes**

Lieu des opérations : Département de Haute-Savoie – Commune de Fillière - Les Ollières

Bénéficiaires : Monsieur LAUPRETRE Denis et Madame LAVOREL LAUPRETRE Marie-Jo

MOTIVATION OU CONDITIONS

Les éleveurs subissant les dommages ont visiblement mis en place des moyens de dissuasion du ou des autours des palombes responsables, sans succès.

La mise en œuvre des opérations de capture et relâcher sera conduite par des agents de l'OFB selon un dispositif non vulnérant et ne concernera qu'un nombre restreint d'individus sur une période limitée à 6 mois.

Aussi la demande de dérogation n'est pas de nature à remettre en cause l'état des populations locales de l'espèce, ni même la survie du ou des individus capturés.

Une attention particulière doit être apportée au devenir des dommages après ces captures pour s'assurer qu'ils sont bien dus à un ou des individus d'autours des palombes et non à une vulnérabilité particulière de cet élevage. Dans ce cas, il faudra l'analyser finement pour la réduire au maximum et permettre le maintien de l'élevage en présence de ces prédateurs.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 08/11/2021

SIGNATURE

